

FINANCES – Modification de la surtaxe du budget "M47" Eau potable

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY****CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022****N° 2022-080****FINANCES – Modification de la surtaxe du budget "M49"
Eau potable**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 12 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie annexe, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Eric DODET, Carl LEQUERTIER, Raymond DOUARE, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Bruno GUITTARD, Christine ADRIAN, Sylvie CLERC, Florence MARQUES DA SILVA.

En exercice : 22
Présents : 17
Votants : 20

Excusés :

Jean-Marc MASSE, Joël GIRARD, Charline MARTINEAU

Pouvoirs :

Jean-Marc MASSE à Eric DODET
Charline MARTINEAU à Isabelle BRIARD
Joël GIRARD à Dominique RENAULT

Secrétaire auxiliaire : Adeline LOISEAU

FINANCES – Modification de la surtaxe du budget "M47" Eau potable

La distribution de l'eau potable est un service à caractère industriel et commercial (S.P.I.C.) confié aux collectivités territoriales qui en déterminent librement leur mode de gestion, soit elles assurent directement ce service sous la forme d'une régie, soit elles le diligenteront à une entreprise ou un établissement spécialisé.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a conclu un contrat de délégation de service d'eau potable avec Véolia pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2024.

Le budget du service « eau potable » est un budget annexe M49 qui doit être en équilibre. « L'eau paye l'eau ».

Aujourd'hui, d'importants travaux et l'obligation de sécuriser l'alimentation en eau potable imposent le lancement d'un lourd programme d'investissements devant débuter courant du 1^{er} trimestre 2023 pour s'achever au cours de l'année 2023.

Ces travaux consistent en la destruction du château d'eau en raison de sa vétusté (plus de 80 ans) avec l'installation d'une réserve bâchée au sol de 700m³, l'édification d'une tour d'oxydation et la mise en œuvre de dispositifs de traitement de l'eau (déferrisation, démanganisations et gestion des métabolites de pesticides).

En conséquence, il est nécessaire de procéder à l'augmentation de la surtaxe revenant à la commune de Saint-Ay afin de financer dans le cadre du budget M49 cet important investissement.

Vu l'article L. 2224-1 et suivants du C.G.C.T.,

Considérant la nécessité d'équilibrer le budget annexe « eau potable »,

Considérant l'effort d'investissement qu'il convient de conduire pour assurer la sécurisation de la qualité de la ressource en eau,

Il en résulte l'impact suivant sur le montant de la surtaxe perçue par la commune en fonction des consommations :

	80 m³	100 m³	120 m³
Tarif actuel	360,45€ TTC	420,14€ TTC	471,67€ TTC
Tarif au 01/01/2023	350,33€ TTC	408,32€ TTC	457,51€ TTC
Augmentation en euros	23,63€ TTC	29,54€ TTC	35,45€ TTC
Augmentation en %	7,02%	7,56%	8,13%

N° 2022-080

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le 20/12/2022
ID : 045-214502692-20221212-2022_080-DE



FINANCES – Modification de la surtaxe du budget "M47" Eau potable

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, de bien vouloir adopter le tarif de la surtaxe à 0,56€ à compter du 1^{er} janvier 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le **15 DEC. 2022**

Le Maire,



Frédéric CUILDERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le **15 DEC. 2022**
Et de l'affichage le
Pour le Maire,
La Directrice Générale des services, Aurélie PLUMEJEAUD.

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le 20/12/2022



ID : 045-214502692-20221212-2022_080-DE

